

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DE_015_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	15
Date de la convocation : 24/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, CLAUDINE LADOUX, GUILLAUME PRAT, DIDIER TOMA

Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, MARTINE BERGAUD représentée par MICHEL AMOUROUX, CHRISTOPHE BORNES représenté par DIDIER TOMA, ADELIN GUYON représentée par EVELYNE DELANOUE, Patricia GUERARD représentée par CLAUDINE LADOUX

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TARIFS UTILISATION DE LA SALLE CHRISTIANE DE CLAVIERES

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances pour les tarifs d'utilisation de la salle Christiane de Clavières à compter du 1er septembre 2025.

Suite à l'installation d'une chambre froide, il est proposé d'ajouter un tarif pour la location de celle-ci.

-	LOCATION JOURNEE	ENTRETIEN INTERIEUR	CHAUFFAGE (HIVER)	CAUTION	SONO	VIDEO	CHAMBRE FROIDE
Associations de la commune	Gratuit pour 9 manifestation/an 100 € au-delà	80 €	Gratuit	500 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations subventionnées par la commune	Gratuit pour 1 manifestation 150 € au-delà	80 €	Gratuit	500 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit

DE_015_2025

Date de transmission de l'acte: 03/07/2025
Date de réception de l'AR: 03/07/2025
015-211501549-DE_015_2025-DE
AGEDI

Associations extérieures (loi 1901)	150 €	100 €	70 €	500 €	60 €	60 €	60 €
Particuliers de la commune	Repas : 160 € Vin d'honneur : 80 €	100 €	70 €	500 €	non louée	60 €	60 €
Extérieurs de la commune Professionnels de la commune	Repas : 320 € Vin d'honneur : 160 €	110 €	70 €	500 €	non louée 60 €	60 €	60 €

Journée supplémentaire : 100 € (extérieurs) - 75 € (habitants de la commune)

Salle de réunion : 50 € (sauf aux associations de la commune et subventionnées par commune pour lesquelles l'utilisation est gratuite)

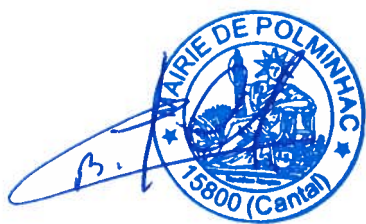
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1er juillet 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance

MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/07/2025
Date de réception de l'AR: 03/07/2025
015-211501549-DE_015_2025-DE

A G E D I

DE_015_2025